



Phase 3 - Tableau de bord Communauté de Communes Berg et Coiron

*Charte de paysage, d'urbanisme et d'architecture
du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional - Ardèche*

Juin 2017

- **Rappel**
- **Introduction**
- **Orientations paysagères, urbaines et architecturales**
 - Carte des orientations
 - Tableau synthétique des orientations
- **Cartes de stratégie territoriale zoomées sur la CC Berg et Coiron**
- **Liste des communes avec Fiche communale**

Sommaire du Cahier de préconisations paysagères, urbaines et architecturales du PAH

Volume 1 : Préconisations sur l'ensemble du Vivarais méridional

Partie 1 : Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.1 - Des sites naturels à préserver voire à revaloriser : îlons, landes, forêts, prairies,...

1.2 - Des figures du patrimoine à maintenir et valoriser

1.2.1 - Dispositifs liés aux systèmes traditionnels de valorisation agricole et forestière

1.2.2 - Chemins et routes à caractère patrimonial

1.3 - Encadrer les secteurs agricoles sensibles, développer les espaces agricoles de transition

1.4 - L'intégration des bâtiments de production agricole

1.5 - L'intégration des campings et équipements touristiques

1.6 - Outils et acteurs

Partie 2 : Des centres anciens à reconquérir

2.1 - Recenser, identifier le patrimoine architectural et urbain

2.2 - Valoriser les formes urbaines historiques

2.2.1 Préserver et valoriser les villages perchés

2.2.2 Valoriser les traces des fortifications

2.3 - la gestion des tissus urbains denses

2.3.1 Penser l'adaptation des centres anciens aux nouveaux modes de vie

2.3.2 Développer des formes et un vocabulaire de réhabilitation adaptés au site

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

2.4.1 Etablir une stratégie globale de gestion des espaces publics et des mobilités, à l'échelle des villages

2.4.2 Préserver et valoriser les espaces publics de centre-village et le petit patrimoine associé

2.4.3 La préservation et la valorisation des passages couverts et passages avec arcades

2.4.4 Décliner un vocabulaire d'aménagement (matériaux, mobilier, végétaux) cohérent suivant le type d'espaces publics

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.1 - Les façades

2.5.2 - Les percements

2.5.3 - Les menuiseries et serrureries

2.5.4 - Les rez-de-chaussée commerciaux

2.5.5 - Les toitures

2.5.6 - Les adjonctions (vérandas, etc.)

2.5.7 - Le bâti ancien et le développement durable

2.6 - Outils et acteurs

Partie 3 : Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'

3.1.1 Requalifier les entrées de ville (les traverses urbaines)

3.1.2 - Revaloriser les secteurs pavillonnaires (lotissements) existants

3.1.3 - (Re)qualifier les Zones d'Activités et zones commerciales

3.1.4 - Anticiper la reconversion des friches industrielles

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

3.2.1. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : l'inscription à l'échelle territoriale 74

3.2.2. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : densité, accessibilité et espaces publics 76

3.2.3. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : parcellaire et implantation bâtie 78

3.2.4. Concevoir un nouveau quartier urbain : formes et aspects architecturaux 80

3.3 - Outils et acteurs

Annexes

Extraits de la législation française

Glossaire

Volume 2 : Palettes par entités paysagères

Partie 1 - Palette végétale

1.1. La Vallée du Rhône

1.2. Le ruban collinéen

1.3. Le bassin d'Alba à Lavilledieu

1.4. Le plateau du Coiron

1.5. La montagne de Berg et le plateau du Laoul

1.6. Les gorges de l'Ardèche

Partie 2 - Palette de matériaux

2.1. La Vallée du Rhône

2.2. Le ruban collinéen

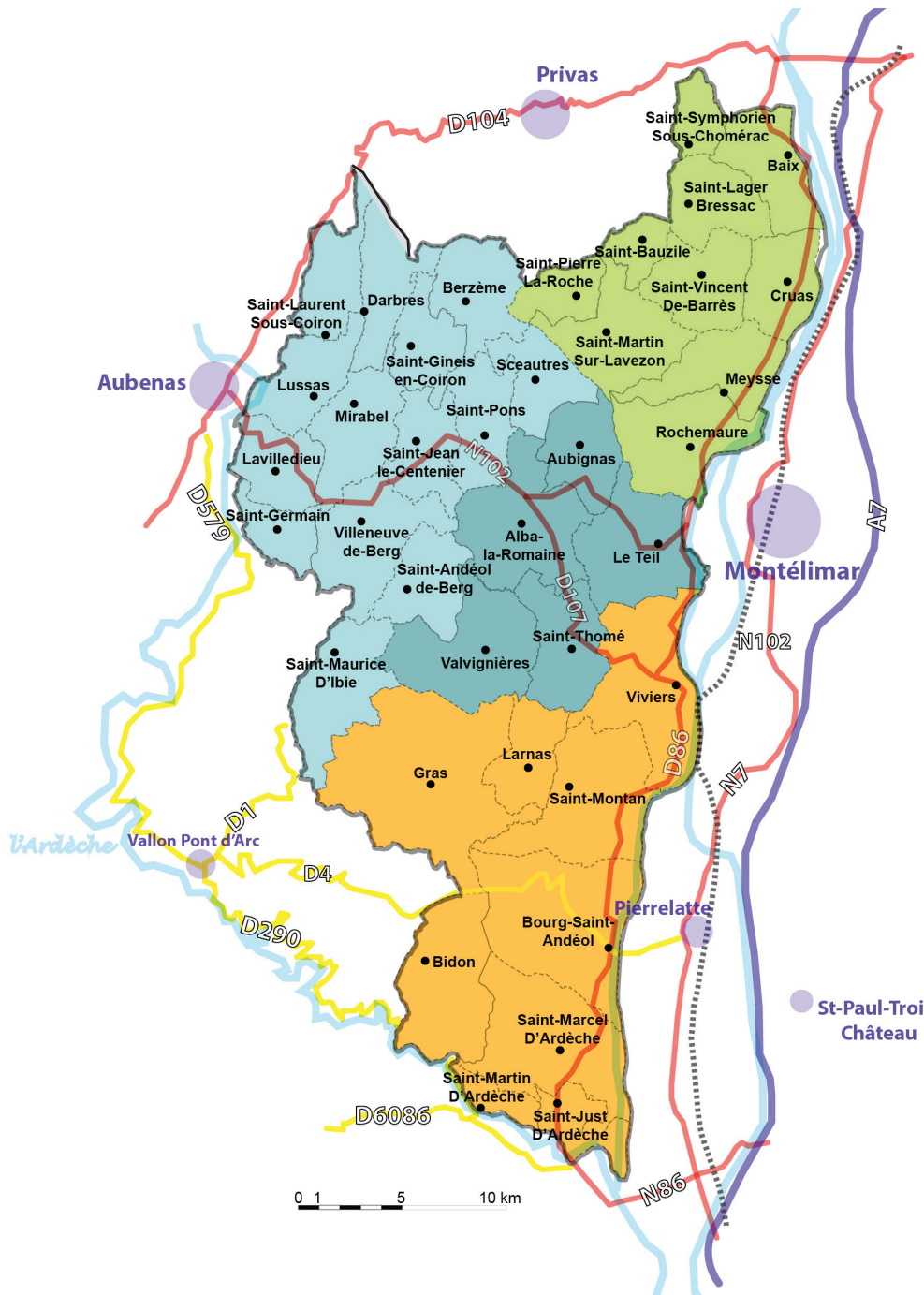
2.3. Le bassin d'Alba à Lavilledieu

2.4. Le plateau du Coiron

2.5. La montagne de Berg et le plateau du Laoul

2.6. Les gorges de l'Ardèche

Carte des Communautés de Communes du PAH Vivarais méridional - Ardèche



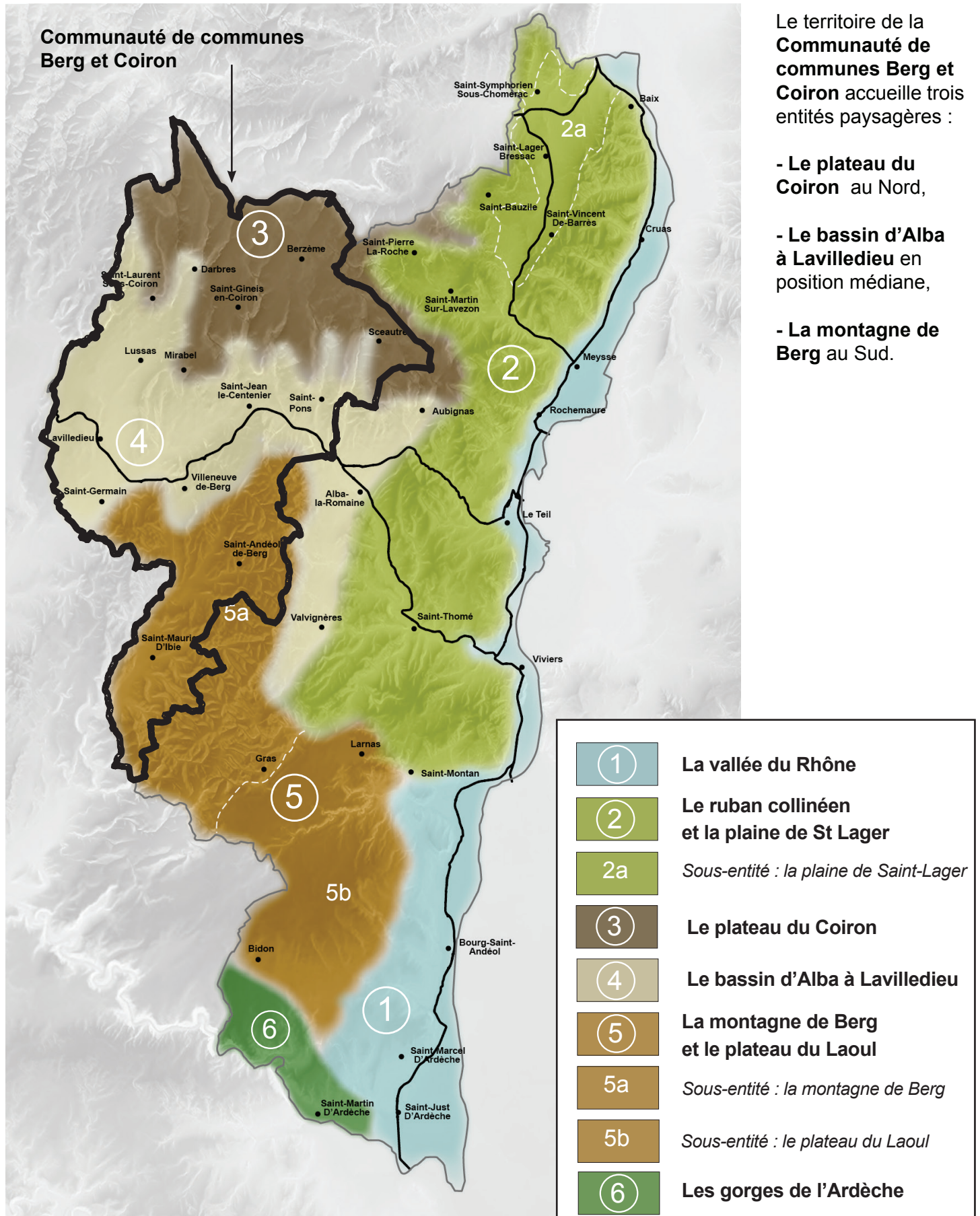
- Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- Communauté de communes de Rhône Helvie
- Communauté de communes Berg et Coiron
- Communauté de communes Barrès Coiron

Le tableau de bord de la Communauté de communes Berg et Coiron s'inscrit dans la phase opérationnelle de la Charte du paysage, d'urbanisme et d'architecture du Vivarais méridional - Ardèche.

Les tableaux de bord traduisent les orientations du document de cadrage de la Charte, à l'échelle de chacune des quatre communautés de communes qui composent le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional.

Par des cartographies et des orientations déclinées en outils, les tableaux de bord ont vocation à articuler la Charte avec la gestion locale de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction. Le cahier de préconisations architecturales, urbaines et paysagères vient illustrer et détailler les orientations des tableaux de bord.

Carte des entités paysagères du PAH Vivarais méridional - Ardèche



Orientations paysagères, urbaines et architecturales

Introduction

La Communauté de communes est structurée autour du bassin de vie de Villeneuve-de-Berg, en position médiane à l'échelle du territoire administratif. La proximité de la RN102, reliant Aubenas et Montelimar, conforte l'attractivité de ce secteur.

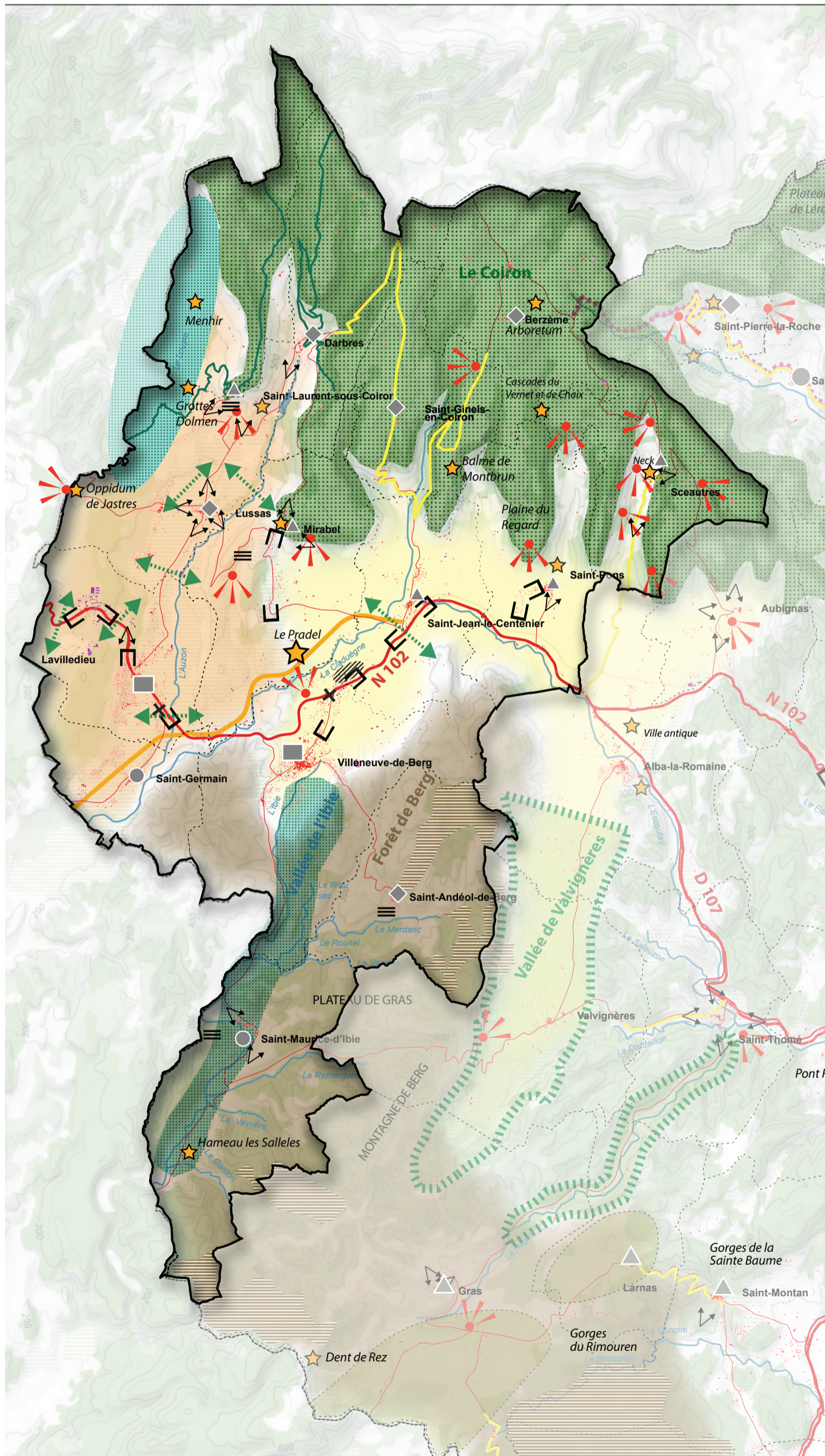
La RN102 est un axe de déplacement incontournable pour une majorité des déplacements quotidiens vers les lieux d'emplois et les commerces, services. Ses abords, notamment à proximité des bourgs, ont été urbanisés sans recherche de qualité urbaine. Cet axe est pourtant un axe important de découverte du territoire et il apparaît primordial de préserver les paysages qui lui sont liés.

Les habitants du plateau du Coiron, au Nord, ainsi que les habitants de la Montagne de Berg et la vallée de l'Ibie, au Sud, vivent très en lien avec le bassin de Villeneuve-de-Berg, qui offre la majorité des services, équipements, commerces, etc. Les points de vues sur le bassin agricole s'étendant de Saint-Pons à Lussas sont nombreux depuis les sillons du Coiron, et dans une moindre mesure depuis les sommets de la Montagne de Berg. Parallèlement, les vues sur les falaises et pics rocheux du Coiron sont nombreuses depuis le bassin agricole, et structurent le cadre visuel du paysage.

Cette covisibilité et le fonctionnement en bassin de vie participent à l'unité du territoire de la Communauté de communes Berg et Coiron. La vallée de l'Ibie apparaît comme un écrin verdoyant un peu en recul par rapport au bassin central de la Communauté de communes. Saint-Maurice-d'Ibie est néanmoins située dans l'aire d'influence de Villeneuve-de-Berg, bien qu'elle soit également en lien avec les territoires plus au Sud (Vallon-Pont-d'Arc etc).

Du point de vue de l'habitat, il est à noter une vacance relativement importante : 10,2 % sur cette EPCI.

Carte des orientations paysagères et urbaines - Communauté de communes de Berg Coiron



Cette carte présente les principales orientations. Elle synthétise les orientations prioritaires sur le territoire de la communauté de communes de Berg Coiron. Plusieurs cartes présentées en annexe complètent cette cartographie.

Les orientations indiquées sur les villages sont les orientations prioritaires.

Le tableau qui suit et le cahier de préconisations complètent et détaillent l'ensemble des orientations, pour préserver et renforcer la qualité paysagère, urbaine et architecturale du Vivarais méridional sur le territoire de la communauté de communes de Berg Coiron.

VILL(AG)ES :

- **Ville à mettre en valeur**
 - > Maîtriser le développement urbain
 - > Lavilledieu : outil de préservation du patrimoine à mettre en place
 - > Espaces publics piétons à revaloriser
- **Village patrimonial à mettre en valeur**
 - > Mettre en place des outils de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager
 - > Limiter l'extension urbaine
- ▲ **Silhouette villageoise à préserver**
 - > Mettre en place des « glacis » non urbanisables pour préserver les points de vue sur les silhouettes villageoises
- ◆ **Villages ruraux à mettre en valeur**
 - > Connecter les villages avec les circuits pédestres
 - > Valoriser les espaces publics de centres-villages
- □ **Entrée de vill(ag)e à requalifier**
- ✕ **Zone d'activités à requalifier en priorité**
- ▨ **Favoriser l'intégration des équipements touristiques**
- ◄► **Coupure verte à maintenir**

PAYSAGES EMBLÉMATIQUES :

- ▨ **Le Coiron: Plateau agricole remarquable**
 - > Préserver le bocage et le réseau de murets
 - > Valoriser l'agriculture et l'agrotourisme
 - > Limiter le développement de la forêt
 - **Bassin de l'Auzon**
 - > Limiter le développement urbain
 - > Préserver le bocage
 - > Préserver une continuité rivière-TVB de fond de vallée
 - ▨ **Vallée de l'Ibie**
 - Vallée agricole remarquable
 - > Préserver et valoriser l'agriculture
 - > Encourager le maintien des terrasses autour de St-Maurice-d'Ibie
 - > Préserver et valoriser les berges de l'Ibie
 - **Vallées de la Claduègne et de l'Escoutay**
 - > Préserver la polyculture et le bocage
 - > Préserver et valoriser les berges de la Claduègne et de l'Escoutay
 - ▨ **Vallée du Louyre**
 - > Préserver et valoriser le caractère 'sauvage' de la vallée du Louyre
 - **Montagne de Berg**
 - > Favoriser l'agriculture
 - > Valoriser les points de vue
 - > Entretien et développer les circuits de randonnée balisés
 - ▨ **Forêts emblématiques**
 - > Protéger les forêts emblématiques
 - > Conforter les usages de détente / ludiques
 - ▨ **Faïsses et clapas emblématiques**
 - ★ **Site emblématique**
 - ★ **Projet de valorisation territoriale à renforcer**
 - ★ **Point de vue remarquable sur le paysage à préserver**
 - ★ **Point de vue remarquable sur silhouette villageoise à préserver**
- MODES DE DECOUVERTE DES PAYSAGES :**
- Route
 - Route avec ouvrage en pierres
 - Ancien train touristique
 - Sentier randonnée depuis le centre-bourg
- INFORMATIONS**
- ▭ Limites communales

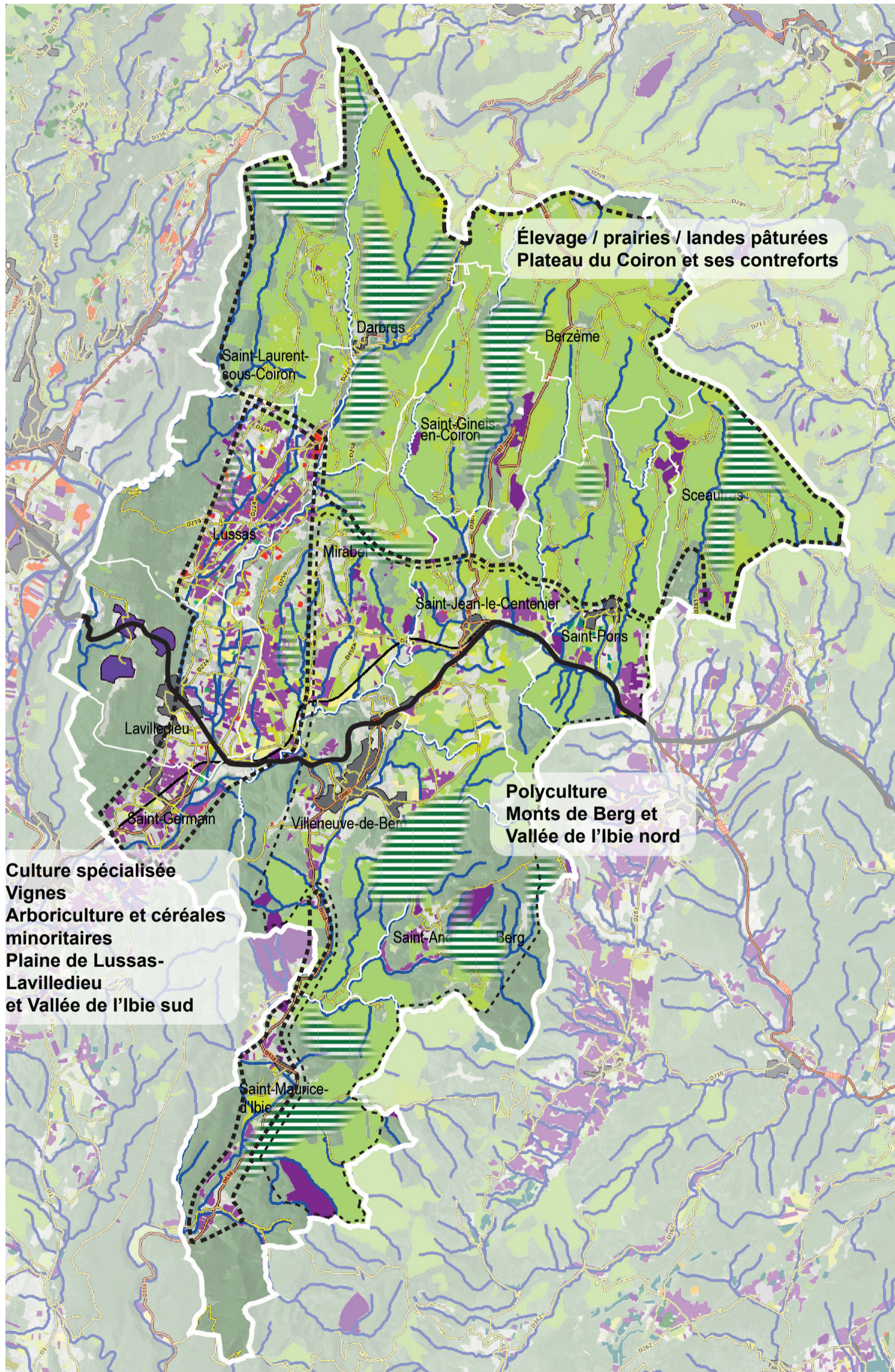
Carte des espaces agricoles à protéger - Communauté de communes Berg et Coiron

L'agriculture et sa diversité sont un trait caractéristique et historique du territoire du Vivarais méridional.



La préservation des espaces agricoles est un enjeu majeur pour la préservation des paysages et de la qualité du cadre de vie.

L'agriculture est enfin et surtout une activité économique fondamentale pour le territoire du Vivarais méridional : son maintien et son développement dans des filières de qualité constituent un levier fort pour développer l'économie agricole, le tourisme et l'attractivité du territoire.

La CC Berg et Coiron est l'EPCI du PAH où les surfaces agricoles sont les importantes par rapport aux autres modes d'occupation du sol.



Espaces agricoles à protéger

-  Secteurs viticoles et d'élevage, cultures spécialisées, à mettre en valeur
-  Secteur de polyculture à préserver

Types de productions agricoles

-  Blé tendre
-  Maïs grain et ensilage
-  Orge
-  Autres céréales
-  Colza
-  Tournesol
-  Autre oléagineux
-  Protéagineux
-  Semences
-  Gel (Surfaces gelée sans production)
-  Gel industriel
-  Autres gels
-  Légumineuses à grains
-  Fourrage
-  Estives landes
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Vergers
-  Vignes
-  Fruit à coque
-  Autres cultures industrielles
-  Légumes-fleurs
-  Arboriculture
-  Divers
-  Déprise agricole / phénomène d'enrichissement

Préconisations	Communes concernées	Outils
Des paysages emblématiques aux paysages ordinaires : préservation et valorisation		
Préserver l'activité agricole, les paysages de polyculture et d'élevage		
Protéger les terres agricoles 'sensibles' de l'urbanisation	Principalement sur les communes de l'entité paysagère du bassin d'Alba à Lavilledieu et celles des contreforts du massif du Coiron : Saint-Pons, Saint-Jean-le-Centenier, Mirabel, Villeneuve-de-Berg, Lussas, Lavilledieu, Saint-Germain, Darbres, Saint-Laurent-sous-Coiron Préserver également les terres agricoles du massif du Coiron et de la vallée de l'Ibie.	- PLU(i) Outils de protection des sols agricoles : - ZAP (Zone agricole Protégée) - arrêté préfectoral PAEN (Périmètre de protection du foncier agricole et naturel périurbains - pour zones A et N (Conseil Départemental + interlocuteurs locaux) - Diagnostic agricole dans le cadre des révisions de PLU / accompagnement chambre d'agriculture (Saint Jean le Centenier, d'autres ?)
Lutter contre l'enfrichement Maintenir les espaces ouverts de rebord du plateau (SErre de Bonnet, Plaine de Garneret, Champ las Peyres, Jastre, plaine du Regard,	Saint-Maurice d'Ibie, Saint-Andéol-de-Berg, Villeneuve-de-Berg, Saint-Laurent-sous-Coiron, Darbres, Saint-Gineys-en-Coiron, Berzème, Sceautres, Saint-Pons + éventuelles friches spéculatives dans le bassin	Communes de la vallée de l'Ibie > Partenariats : Syndicat Gestion des Gorges de l'Ardèche (pilotage contrat Vert et Bleu), Chambre d'Agriculture
Mettre en valeur le plateau du Coiron		
Poursuivre la réflexion sur l'intégration dans le GéoPark d'Ardèche ou la création d'un GéoPark du Coiron A noter que les 3 sites «Volcans du Coiron» référencés par le Geopark se situent au Nord ou à l'Ouest de Privas et ne se situent pas sur le plateau du Coiron...	Berzème, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Laurent-sous-Coiron, Darbres, Mirabel, Saint-Pons, Saint-Jean-le-Centenier, Sceautres	- PLU(i) : PADD Partenariats : PNR
Valoriser les sites géologiques remarquables Valoriser les points de vue remarquables Renforcer les liaisons pédestres depuis les centres-vill(ag)es jusqu'aux sites emblématiques	Neck de Sceautres Orgues basaltiques de Mirabel Balmes de Montbrun à Saint-Gineis-en-Coiron	- PLU(i) : éléments à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme - Partenariats : Offices de tourisme, Société géologique d'Ardèche
Développer l'agrotourisme : gîtes ruraux, visites de ferme, vente directe des productions agricoles, etc.	Berzème, Saint-Gineys-en-Coiron Saint-Laurent-sous-Coiron, Darbres, Mirabel, Saint-Pons, Saint-Jean-le-Centenier, Sceautres	- PLU(i) - Partenariats : Chambre d'agriculture, Office de tourisme de la CC Berg et Coiron
Préserver le réseau de haies et de murets	Berzème, Saint-Gineys-en-Coiron Saint-Laurent-sous-Coiron, Darbres, Mirabel, Saint-Pons, Saint-Jean-le-Centenier, Sceautres	- PLU(i) : Haies : EBC ou éléments à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme Murets : éléments à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Préconisations	Communes concernées	Outils
Valoriser la vallée de l'Ibie		
Préserver et valoriser l'agriculture et les espaces ouverts de fond de vallée	Saint-Maurice-d'Ibie Villeneuve-de-Berg Saint-Andéol-de-Berg (Lagorce, Rochecolombe, Vallon-Pont-d'Arc : Communes traversées par l'Ibie ou ses berges, hors PAH)	Partenariats : Chambre d'Agriculture, Syndicat Ardèche Claire, Syndicat Gestion des Gorges de l'Ardèche (pilotage contrat Vert et Bleu), etc.
Valoriser les bords de l'Ibie : accès piétons, entretien des berges, etc.	Saint-Maurice-d'Ibie Villeneuve-de-Berg (Lagorce, Rochecolombe, Vallon-Pont-d'Arc : Communes traversées par l'Ibie ou ses berges, hors PAH)	Partenariats : Chambre d'Agriculture, Syndicat Ardèche Claire, Syndicat Gestion des Gorges de l'Ardèche (pilotage contrat Vert et Bleu), etc.
Valoriser la vallée de Louyre		
Valoriser les bords du Louyre : accès piétons, entretien des berges, etc.	Lussas Saint-Laurent-sous-Coiron	Partenariats : Chambre d'Agriculture, Syndicat Ardèche Claire, Syndicat Gestion des Gorges de l'Ardèche (pilotage contrat Vert et Bleu), etc.

Préconisations	Communes concernées	Outils
Préserver et valoriser l'ensemble des cours d'eau et plan d'eau		
Protéger voire reconstituer la ripisylve, présdérver l'accès aux cours d'eau depuis les villages	Principaux cours d'eau : la Claduègne l'Escoutay l'Auzon le Louyre	- Contrats Rivière pour cours d'eau principaux et affluents - les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) / mesures agri-environnementales - PLU(i)
Valoriser les cours d'eau en lien avec les centre-villages : liaisons piétonnes, sentier de découverte du patrimoine bâti en lien avec l'eau le cas échéant, valorisation du patrimoine hydraulique (bief, quai,...)	L'Ibie à Villeneuve-de-Berg : cabanons de villégiature , ponts submersibles, puits, fontaines, etc. L'Ibie à Saint-Maurice-d'Ibie Liaison du Centre-bourg de Saint-Jean-le-Centenier jusqu'à l'Escoutay Liaisons des Centres-villages de Saint-Germain, Lussas, Lavilledieu, Saint-Laurent-sous-Coiron jusqu'à l'Auzon Liaison des centres-villages de Lusses et Saint-Laurent-sous-Coiron à la vallée de Louyre	Partenariats : Syndicat Gestion des Gorges de l'Ardèche / valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau - sentier de découverte
Valoriser le lac de Darbres : aménagements pour la randonnée, la pêche (pontons, aires de pique-nique...)	Darbres	
Renforcer la valorisation de la forêt de Berg		
Renforcer la visibilité de la forêt de Berg et affirmer ses trois fonctions de production, d'agrément et écologique (conditions d'accès, communication, complémentarité, biodiversité,...) Promouvoir une gestion durable de la forêt - (choix et diversification des essences), pour éviter les boisements monospécifiques et les coupes à blanc d'envergure.		Démarches partenariales avec l'ONF Sentier d'interprétation «forêt des Sens» forêt domaniale de Villeneuve de Berg
Renforcer les liens entre les différentes entités paysagères		
Circuits de randonnée reliant les hauteurs (plateau du Coiron, montagne de Berg) et les vallées (vallées de la Claduègne et de l'Auzon, vallée de l'Ibie)		Partenariats : office de tourisme Topo guide «Monts de Berg et massifs du Coiron» / ComCom Berg et Coiron

Préconisations	Communes concernées	Outils
Des franges urbaines à (re)valoriser		
Maîtriser le développement urbain des vill(ag)es		
Assurer l'articulation des secteurs d'extension (habitats et activités) en fonction des typologies de vill(ag)e > contenir l'urbanisation de la ville de Villeneuve-de-Berg et des villages de fond de vallée : Lavilledieu, Saint-Germain, Lussas > maintenir un glacis de protection sur les villages fortifiés en promontoire ou belvédère , assurer potentiellement la création de nouveaux quartiers d'habitat à partir de hameaux existants > valoriser les traces des anciennes fortifications (espaces publics, ouvrages,...)	Villeneuve-de-Berg - Ville Lavilledieu - Village dense de plaine / fond de vallée St-Germain et Lussas - Villages ruraux de plaine / fond de vallée Mirabel et Saint-Laurent-sous-Coiron - Villages anciennement fortifiés en promontoire St-Pons, St-Jean-le-Centenier et Sceautres - Villages anciennement fortifiés en belvédère Darbres et St-Maurice-d'Ibie - Villages-hameaux Berzème, St-Gineis-en-Coiron et St-Andéol-de-Berg - Villages ruraux de plateau	Documents de planification - SCOT/PLU/PLUI
Maintenir des coupures vertes entre les vill(ag)es et les hameaux du bassin de Lavilledieu - Villeneuve-de-Berg	Lavilledieu / Villeneuve-de-Berg / St-Germain / Lussas	Documents de planification - SCOT/PLU / PLUI SRCE
Limiter le développement des équipements touristiques en périphérie et favoriser leur intégration dans les centres-vill(ag)es	Equipements à contenir : camping de Villeneuve-de-Berg Equipements à valoriser : camping de St-Maurice-d'Ibie	
Préserver les silhouettes des vill(ag)es et les vues significatives vers les anciens villages perchés		
Préserver et valoriser les vues en direction des villages perchés	Saint-Laurent-sous-Coiron St-Pons St-Jean-le-Centenier Sceautres	Documents de planification - SCOT/PLU/PLUI
Requalifier les vues en partie dégradées vers les villages perchés	Mirabel	
Préserver les structures agricoles ou naturelles participant à la silhouette villageoise : terrasses en murets, etc	Saint-Laurent-sous-Coiron : terrasses / murets Saint-Pons : bocage, ripisylve Sceautres : reliquats de vergers, bocage	- PLU(i) : Haies et arbres : EBC ou éléments à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme Murets, terrasses : éléments à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
Requalifier les entrées de vill(ag)es		
Requalifier les espaces publics des voiries d'entrée de vill(ag)es (continuités piétonnes, plantations,...)	Villeneuve-de-Berg Lavilledieu Mirabel Saint-Jean-le-Centenier	Projets d'Aménagement de voiries / espaces publics
Requalifier les limites des tenements privatifs (zones d'activités, lotissement,...) par des aménagements et une signalétique de qualité	Villeneuve-de-Berg Lavilledieu Mirabel Saint-Jean-le-Centenier	Démarches partenariales avec les exploitants des zones d'activités / touristiques > Signalétique > Aménagement espaces extérieurs > Clôtures
Cadrer, améliorer l'intégration paysagère des opérations à venir (secteurs d'activités économiques, habitats, équipements touristiques, ...)	Toutes communes de Berg et Coiron	
Revaloriser les tissus urbains existants		
Favoriser l'introduction d'une palette végétale adaptée pour requalifier les limites et les espaces privatifs de jardin / requalifier les espaces publics existants	Toutes communes de Berg et Coiron	incitations (cf - palette végétale charte) PLU

Préconisations	Communes concernées	Outils
Des centres anciens à reconquérir		
Préserver et valoriser les ensembles urbains à forte qualité patrimoniale		
Valoriser les traces et éléments construits liés aux anciennes fortifications à travers des aménagements d'espaces publics et/ou des réhabilitations bâtis Promouvoir ce patrimoine à travers la mise en place d'itinéraires des anciens villages fortifiés, ou itinéraire des villages perchés,...	- Mirabel - Saint Laurent-sous-Coiron - Saint-Jean-le-Centenier - Saint Pons, etc.	Partenariat Comité Départemental du tourisme
Mettre en place des outils de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager sur les sites à forte valeur patrimonial et ne disposant pas encore d'outil de gestion	- Secteur de première priorité : Lavilledieu - Autres secteurs (Priorité 2 ou 3) : Priorité 2 : Saint-Germain et Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Pons, Mirabel, Sceautres Priorité 3 : Saint-Andéol-de-Berg, Lussas, St-Gineys-en-Coiron, Berzème	AVAP / Site Patrimonial Remarquable (loi CAP) PLUI avec repérage patrimonial fin permettant de préserver les éléments bâtis et naturels
Penser l'adaptation des centres anciens aux nouveaux modes de vie / Lutter contre la vacance de logement en centre ancien (10,2% à l'échelle de l'EPCI)	Villeneuve-de-Berg et toutes communes de Berg et Coiron	> ANAH > écocité > démarche de revitalisation des centres bourg (carte des communes concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural à compter du 1 er janvier 2015.
Préserver, renforcer les activités en centre-ville		
Déterminer les polarités principales et secondaires à l'échelle du territoire de l'EPCI. > quelle place accorder au centre-ville dans l'armature du territoire ? > quelles fonctionnalités lui donner (lieu de rencontre et d'animation, marchand, patrimonial, touristique...)?	Toutes communes de Berg et Coiron	> PLUI > Plan paysage EPCI
Lutter contre la vacance commerciale de centre-ville / mieux équilibrer l'offre commerciale à l'échelle du territoire	Toutes communes de Berg et Coiron et en particulier Villeneuve de Berg et Lavilledieu	> Traduire la stratégie locale d'aménagement commercial dans la mise en place généralisée d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et surseoir à toute décision de nouvelle implantation commerciale de plus de 500 m ² dans les agglomérations qui n'en sont pas encore pourvues avec la possibilité de prévoir un délai de mise en œuvre de un ou deux ans. > Inciter à la mise en place dans tous les centres-villes d'une organisation permanente des acteurs publics-privés du commerce (forme juridique variée : association, office, GIE, société coopérative...).
Promouvoir la création de gîtes dans les centres anciens ou à proximité	Toutes communes de Berg et Coiron	
Privilégier la création d'équipements publics dans le bâti existant patrimonial	Toutes communes de Berg et Coiron	
Renforcer et valoriser les espaces publics en renforçant la place du piéton		
Revaloriser les espaces publics et les ressources locales (végétation, matériaux)	St-Jean-le-Centenier (espaces centraux) Villeneuve de Berg (espaces centraux) Darbres (espaces centraux) St Laurent-sous Coiron (espaces centraux) Saint-Andéol-de-Berg (aménagement espaces publics déjà effectué pour partie) Mirabel, etc.	
Prévoir des parkings de proximité pour soulager les espaces publics centraux / Gestion des déplacements et du stationnement Favoriser le co-voiturage	Saint-Pons, Saint-Jean le Centenier, Berzème, Mirabel, Lavilledieu, Villeneuve de Berg, Sceautres, ...	> PLU /PLUI
Revaloriser le petit patrimoine porteur de lien social (fontaines, lavoir, etc.)	Saint-Pons, Saint-Jean le Centenier, Berzème, Mirabel, Lavilledieu, Villeneuve de Berg, Sceautres, ...	

Préconisations	Communes concernées	Outils
Vers des réhabilitations architecturales de qualité		
Préserver les éléments caractéristiques des toitures		
Préserver la simplicité des volumes, entretenir les couvertures en tuiles canal et les dépassés de toitures sur génoise.	Toutes communes de Berg et Coiron	
Restaurer la composition des façades		
Respecter l'ordonnement des façades : alignement, hauteurs, percements.	Toutes communes de Berg et Coiron	
Adapter les rénovations aux matériaux locaux : pierres calcaires et basaltiques à valoriser, appareillage des pierres apparentes, enduits de qualité (mortier de chaux naturelle), badigeon et décors.	Toutes communes de Berg et Coiron	
Entretenir les encadrements de portes, portails et fenêtres d'époque (pierre et bois)	Toutes communes de Berg et Coiron	
Conserver des rapports de proportion sur la base de l'existant pour la création des nouvelles ouvertures	Toutes communes de Berg et Coiron	
Eviter les menuiseries en PVC et privilégier l'usage du bois pour la réalisation des menuiseries (portes, fenêtres, volets, ...)	Toutes communes de Berg et Coiron	
Maintenir l'aspect des rez-de-chaussée commerciaux et des pieds d'immeubles		
Redéfinir la fonction des espaces commerciaux dans l'optique de créer des espaces partagés et de préserver les devantures traditionnelles en rez-de-chaussée	Toutes communes de Berg et Coiron	
Eviter la profusion d'éléments et matériaux rapportés en façade	Toutes communes de Berg et Coiron	
Transformer et agrandir son habitat		
Permettre des transformations qualitatives du bâti ancien : extensions, ajouts, terrasses, vérandas.	Toutes communes de Berg et Coiron	
Encourager les savoir-faire des artisans		

Préconisations	Communes concernées	Outils
Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire		
Maîtriser et valoriser les abords des voies « vitrine » : la RN102		
Maîtriser le développement urbain aux abords de la RN102	Saint-Pons / Saint-Jean-le-Centenier / Villeneuve-de-Berg / Saint-Germain / Lavilledieu	PLU(i)
Mise en scène de la RN102 : Préserver et développer les alignements arborés et bandes boisées le long de la RN102 et des autres voies	<p>Séquences arborées (Alignements de platanes et bandes boisées) à préserver en particulier : Allées de platanes à Villeneuve-de-Berg, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Germain, Mirabel</p> <p>Développer l'accompagnement végétal de la RN102 : Saint-Pons / Saint-Jean-le-Centenier / Villeneuve-de-Berg / Mirabel / Saint-Germain / Lavilledieu</p>	<p>Loi Biodiversité > Amendement n° 366 (http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/608/Amdt_366.html) qui vise à assurer de manière efficace la préservation d'éléments emblématiques du paysage français, essentiels notamment pour la biodiversité : les allées d'arbres</p> <p><i>Interdiction d'abattage sauf danger</i> Le texte voté prévoit d'interdire l'abattage ou la modification radicale de l'aspect des arbres d'une allée ou d'un alignement sauf s'ils présentent un danger pour la sécurité des personnes, des biens et des autres arbres, ou que «l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être assurée par d'autres mesures».</p>
Traiter les délaissés routiers , valoriser les aires d'accueil du public	Ensemble de l'itinéraire de la RN102	Démarches partenariales avec le Département
Créer des aires d'accueil permettant de s'arrêter le long de la RN102, pour permettre des arrêts pique-nique et pour offrir la possibilité de contempler le paysage.	Saint-Pons / Saint-Jean-le-Centenier / Villeneuve-de-Berg / Mirabel / Saint-Germain / Lavilledieu	> Démarches partenariales avec le Département
Préserver et valoriser les points de vue remarquables et la co-visibilité depuis les itinéraires de découverte du territoire		
Maintenir la relation entre les routes et les paysages traversés : maintenir les points de vue dégagés, préserver le patrimoine bâti lié aux routes (murets en pierres, ponts en pierre, etc), développer des possibilités d'arrêt (aires de pique-nique, tables d'orientation...)	Toutes communes de Berg et Coiron Routes belvédères de découverte touristique : RD213, RD307,...	<p>Les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)</p> <p>> protection réglementaire des cônes de vue : L151-19 éléments de paysage et sites et secteurs à protéger</p>

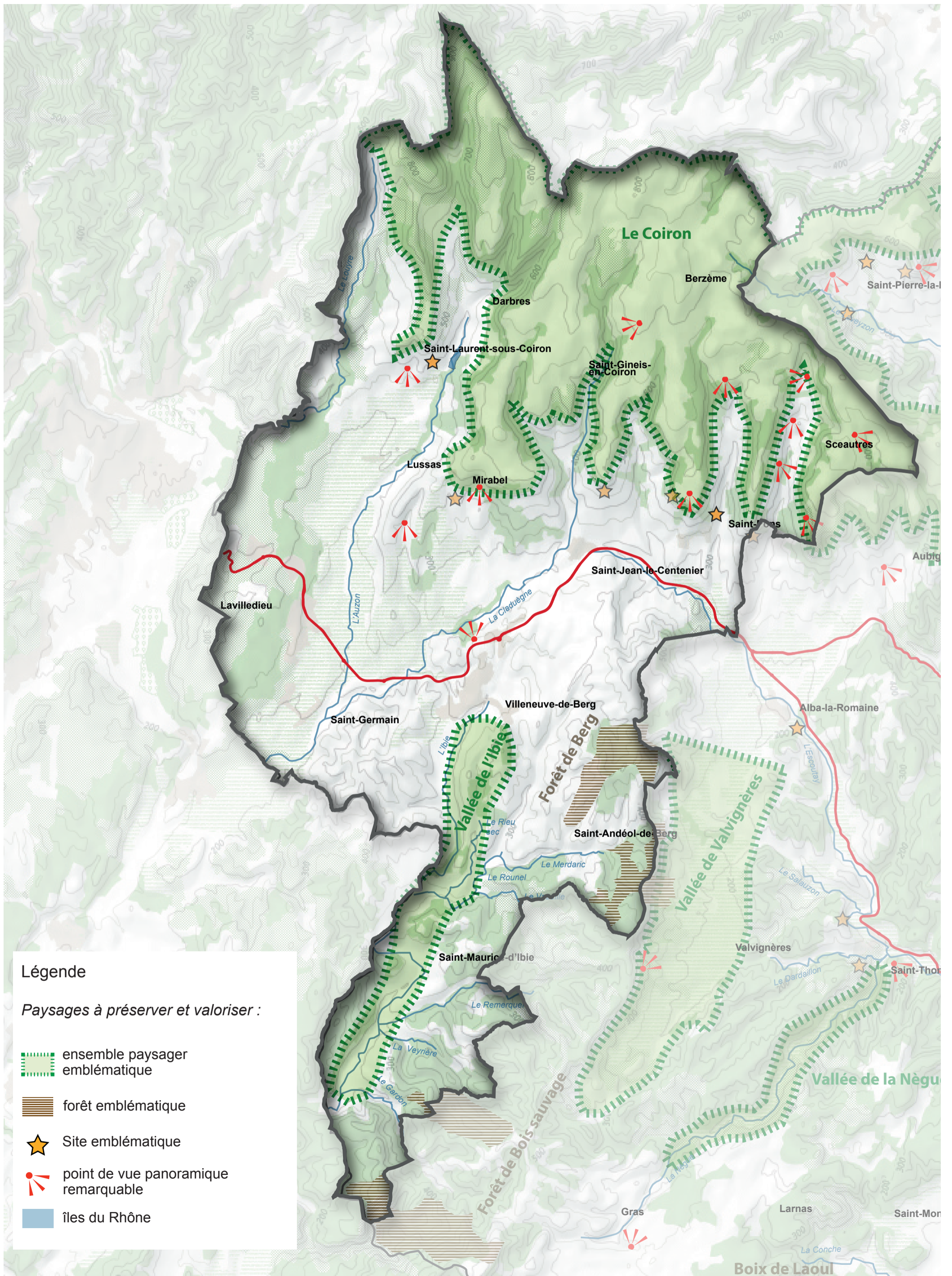
Préconisations	Communes concernées	Outils
<i>Gouvernance et accompagnement</i>		
Assurer des compétences de conseil en paysage, urbanisme et architecture		
> Mettre en place un Conseil en urbanisme paysage et architecture pour suivi des PC, permis d'aménager et opérations d'aménagement, à l'échelle de la CDC	CDC Berg et Coiron	
> Assurer une animation à l'échelle du territoire PAH pour le suivi de la charte et des enjeux patrimoniaux majeurs	Toutes les EPCI du PAH : CC Barrès-Coiron / CC DRAGA / CC Rhone-Helvie / CC Berg et Coiron et PAH	

Cartes de stratégie territoriale Zooms CC Berg et Coiron

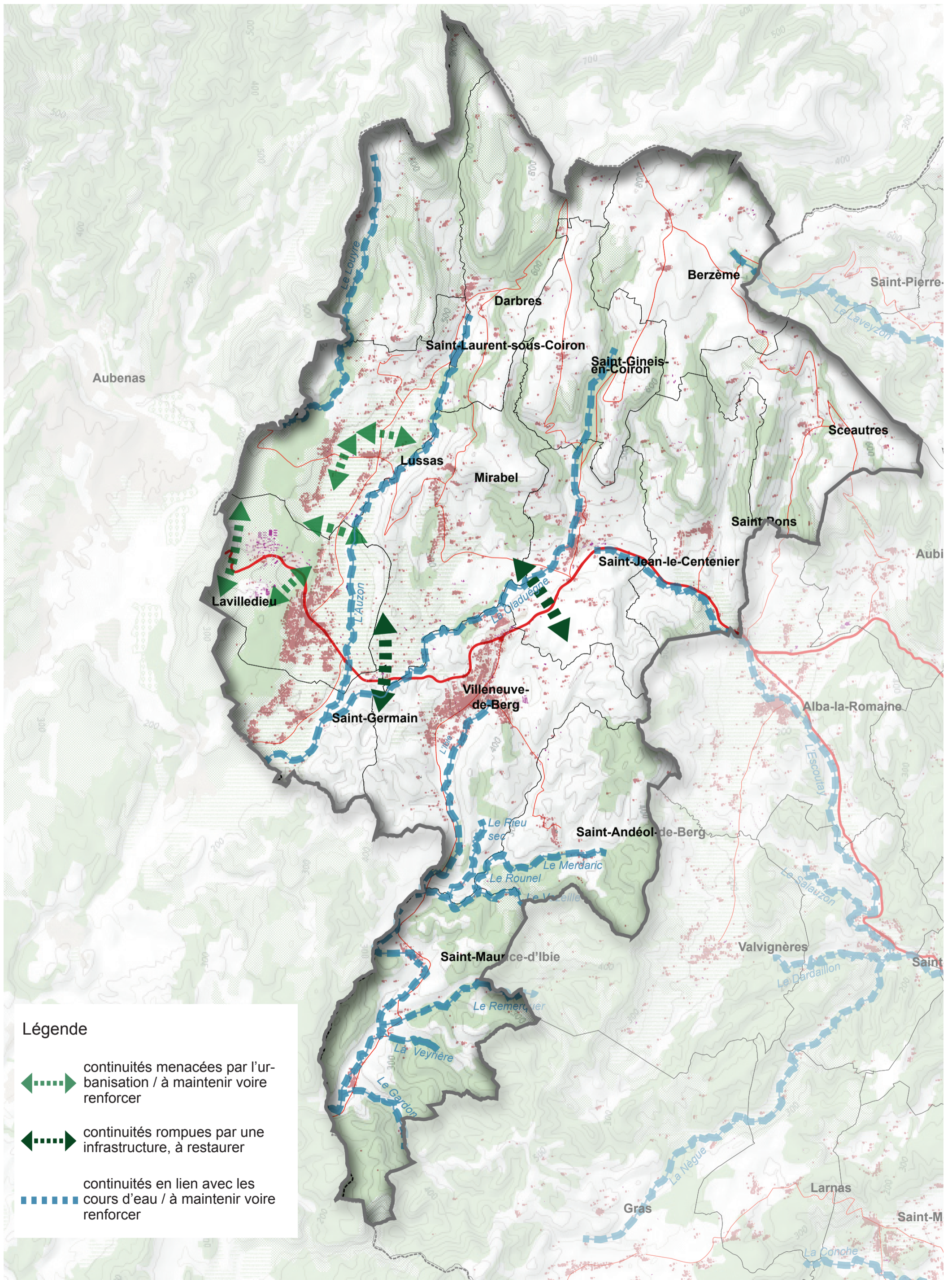
*Ces cartes sont issues du document-cadre de la
Charte de paysage, d'urbanisme et d'architecture.*

*Elles sont ici zoomées sur le territoire de la
Communauté de communes Berg et Coiron.*

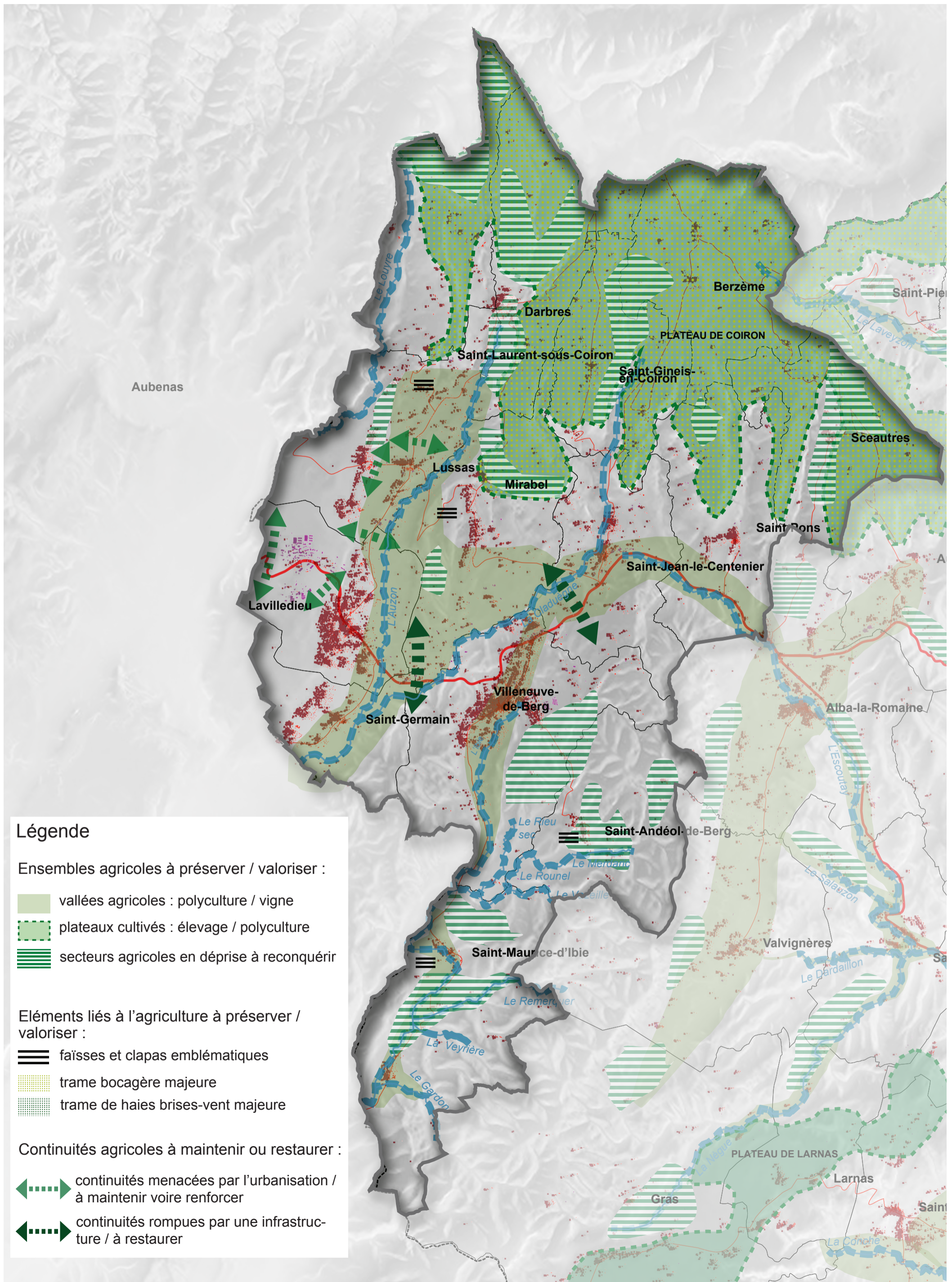
Carte stratégie territoriale 1 : Les paysages emblématiques à valoriser



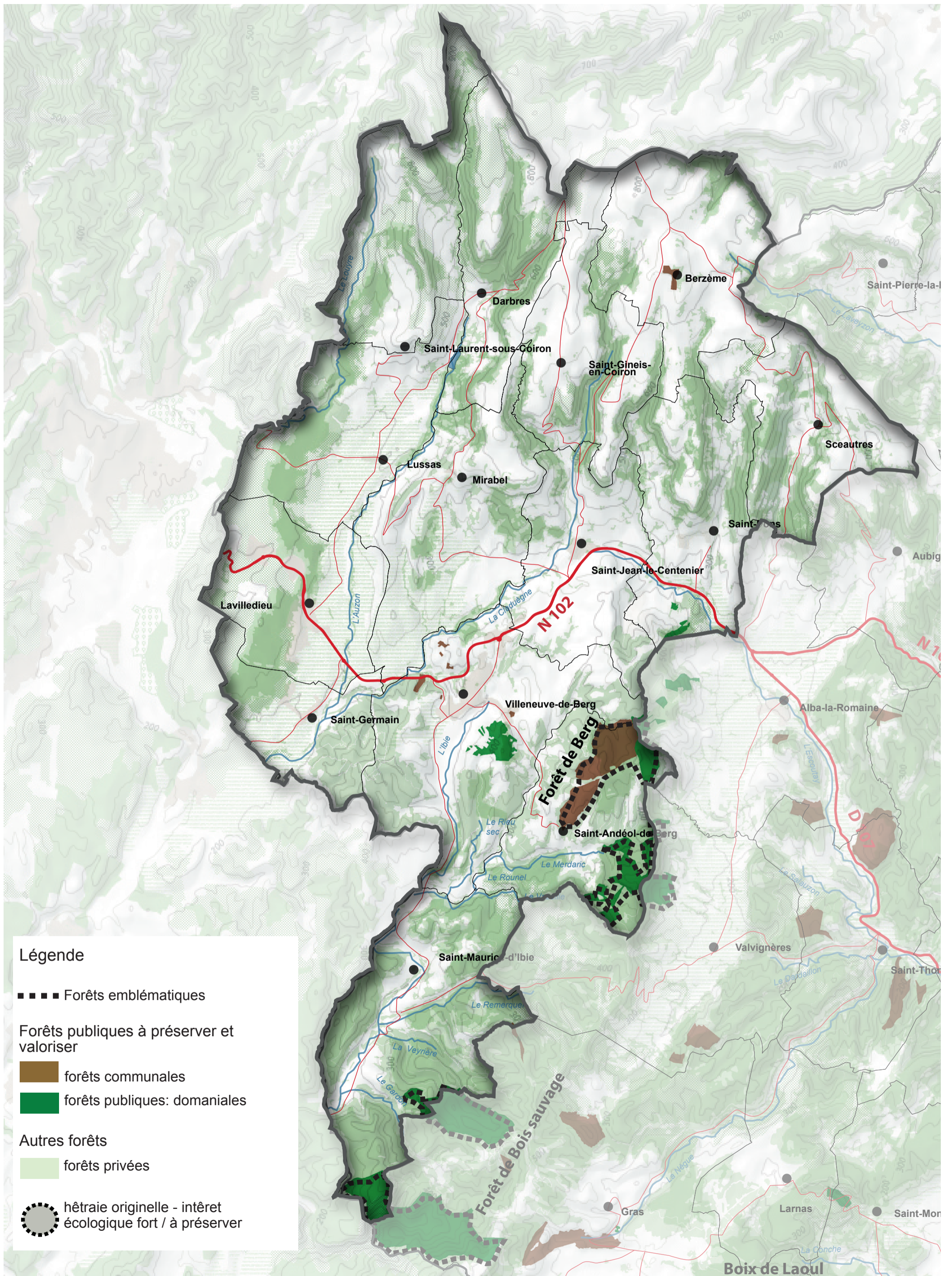
Carte stratégie territoriale 2 : Les continuités paysagères et écologiques à préserver et valoriser



Carte stratégie territoriale 3 : Les espaces agricoles majeurs à valoriser



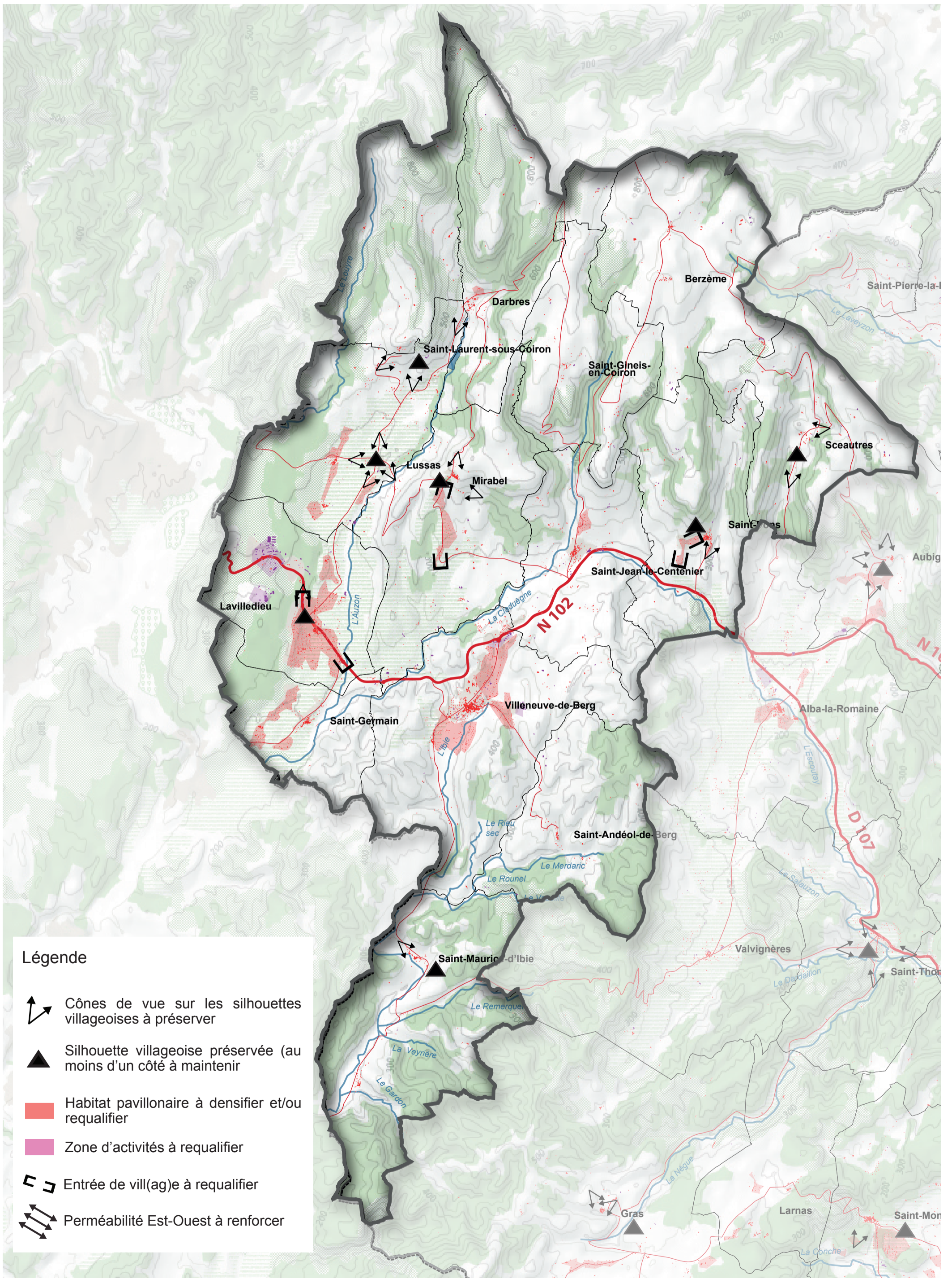
Carte stratégie territoriale 4 : Les forêts à préserver et valoriser



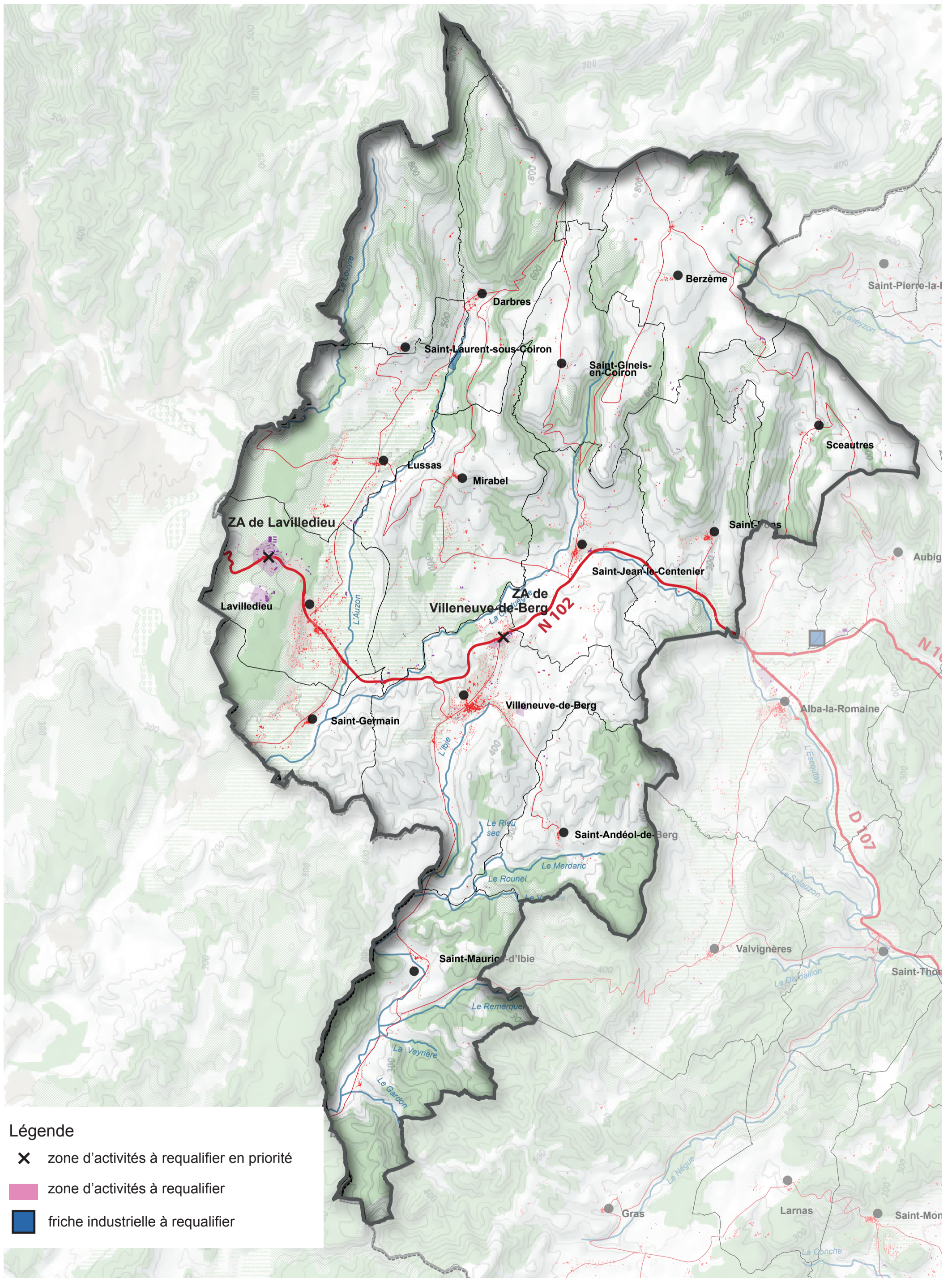
Légende

- ■ ■ ■ Forêts emblématiques
- Forêts publiques à préserver et valoriser
 - forêts communales
 - forêts publiques: domaniales
- Autres forêts
 - forêts privées
- hêtraie originelle - intérêt écologique fort / à préserver

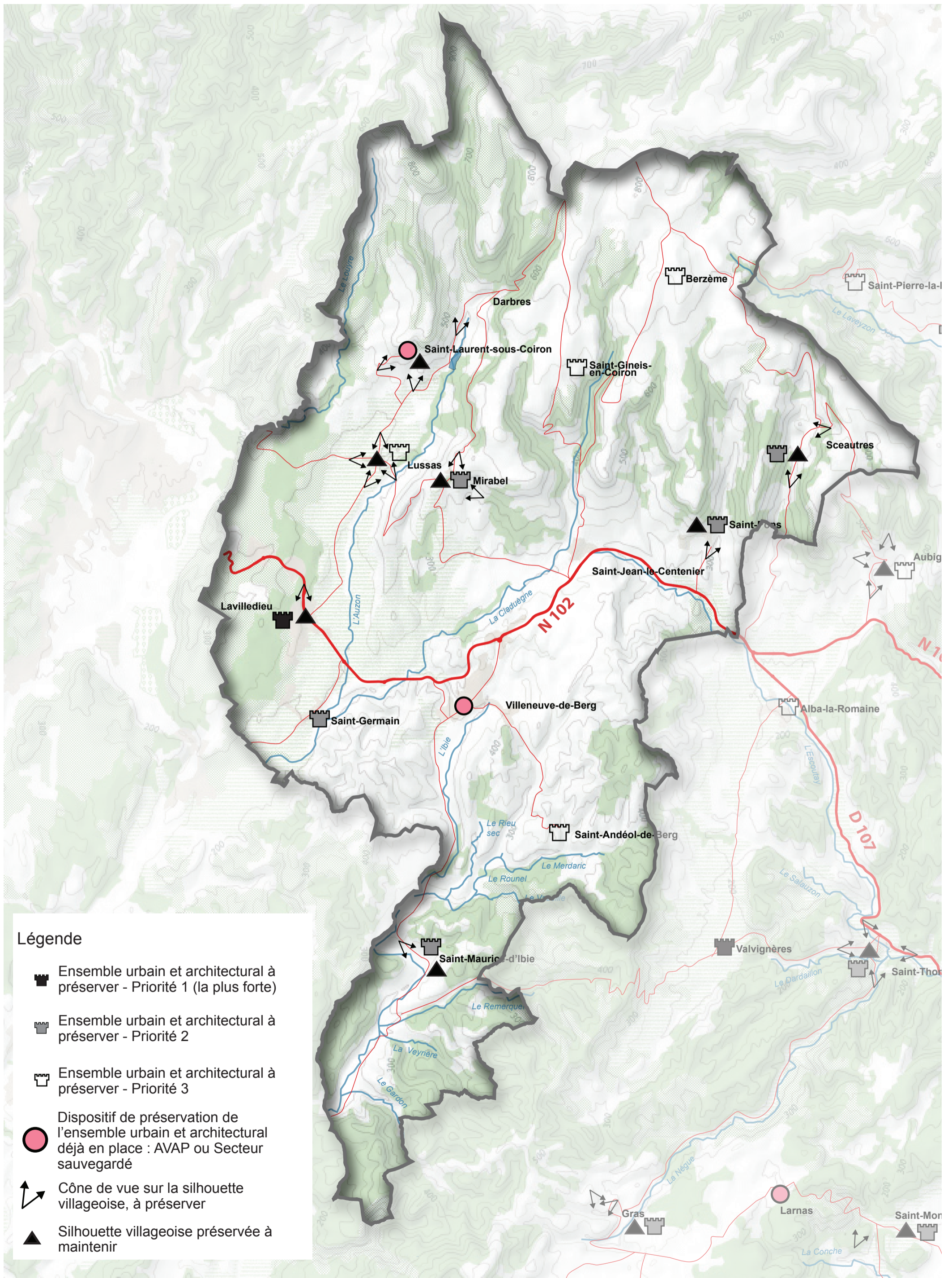
Carte stratégie territoriale 5 : Les secteurs urbains à valoriser



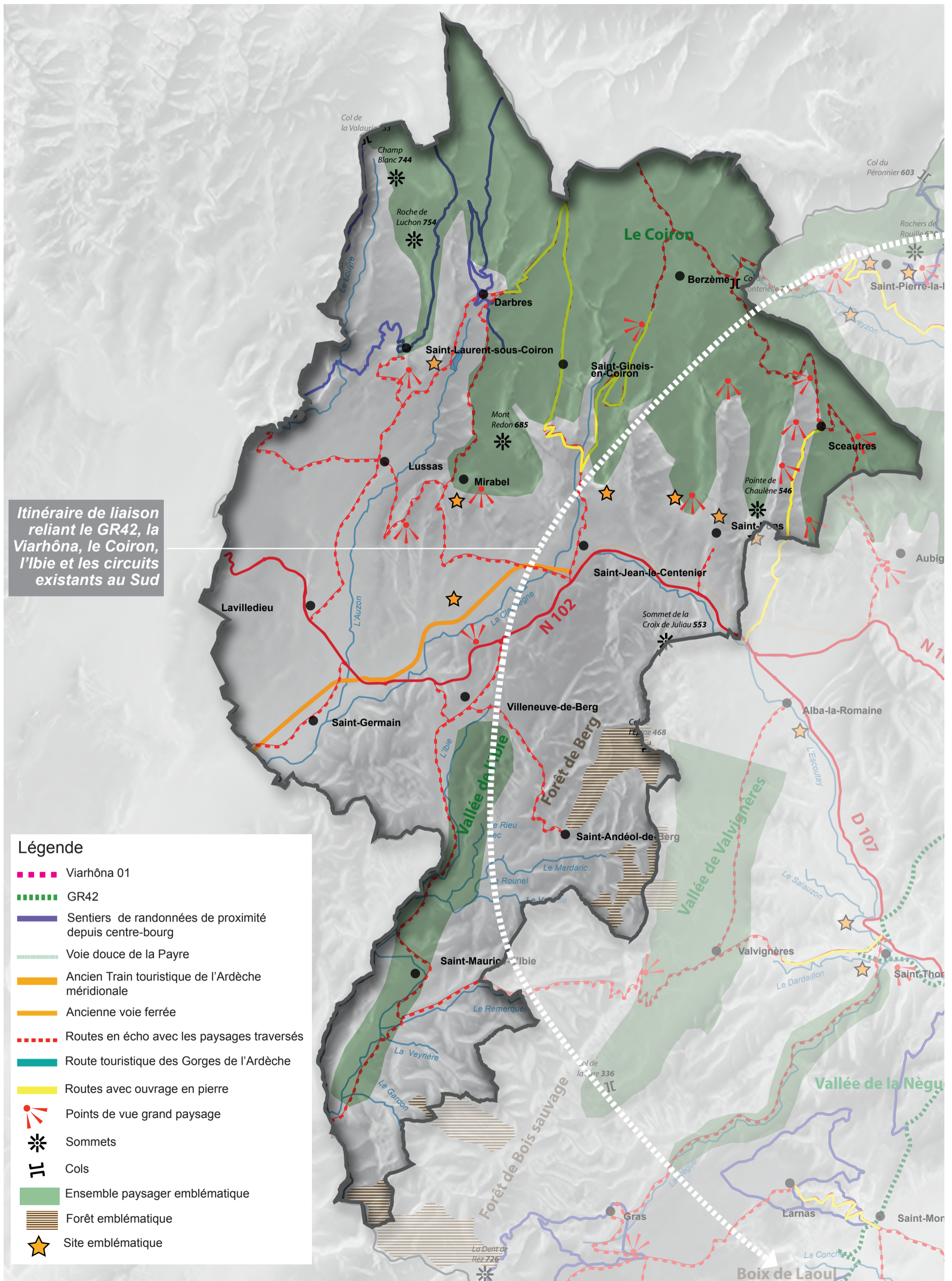
Carte stratégie territoriale 6 : Les sites d'activités économiques à requalifier



Carte stratégie territoriale 7 : Les ensembles urbains et architecturaux à préserver



Carte stratégie territoriale 8 : Les itinéraires de découverte à valoriser et développer



Liste des communes avec Fiche communale

Sur le territoire de la Communauté de communes Berg et Coiron, la (les) commune(s) suivante(s) ont demandé l'élaboration d'une fiche communale :

- SAINT-PONS